

Tjenbé Réd!



***Courriel au service
des affaires culturelles
du canton de Vaud
sur certaines inexactitudes
de déclarations de Mediacom
et Metrotop Festival
concernant Capleton***

Paris, le samedi 8 novembre 2008

Communication n°TR08SOC36

Chère Madame Brigitte Waridel,

En votre qualité de cheffe du service des affaires culturelles du canton de Vaud, où se trouve organisé ce soir un concert du chanteur de reggae *dancehall* jamaïcain Capleton, nous devons vous faire part de notre surprise face à la rapidité avec laquelle votre service a pris pour argent comptant certaines déclarations de la société *Mediacom*, tourneur de Capleton, et de *Metrotop Festival*, son partenaire économique à Lausanne. Nos partenaires *Stop Murder Music Bern* et *Swissgay* nous ont en effet communiqué un échange de courriels entre eux-mêmes, votre service et *Metrotop Festival*, reprenant certains documents transmis par *Mediacom*.

1°) Tout commence bien dans votre courriel du 6 novembre à 15h20 où vous indiquez avec fermeté à *Metrotop Festival* : «*Nous avons appris par le mouvement de défense des droits des homosexuels Swissgay que le concert de Capleton du 8 novembre prochain au Métropole était maintenu contrairement à la décision qui a été prise par les responsables de la Kaserne à Bâle qui ont renoncé à présenter cet artiste suite aux propos ouvertement homophobes qu'il a tenus en public, en particulier lors de ses concerts. Ceci est d'autant plus grave que Capleton a signé les accords de la RCA (Reggae Compasionnate Act) qui stipulent qu'aucun propos raciste, homophobe ni sexiste ne doit être tenu lors de manifestations./ Nous vous prions dès lors de nous communiquer, par retour de courrier, ce que vous comptez faire pour vous distancer des propos tenus par Capleton./ Vous comprendrez aisément que l'Etat de Vaud, au travers de la couverture de déficit qu'il vous a accordé, et par le fait que nous figurons sur votre matériel de promotion avec notre logo, ne peut s'associer à de tels propos qui sont discriminatoires envers une partie de la population*».

2°) Les choses continuent ensuite de manière assez classique, *Metrotop Festival* usant en réponse, le jour même à 16h31, d'une rhétorique à laquelle nous sommes désormais rodés : «*Capleton, au début de sa carrière, a écrit quelques chansons à caractère discriminatoire, notamment envers la communauté homosexuelle... Il a depuis fait amende honorable... Lors de l'engagement de*

Capleton, nous avons toutefois demandé à Mediacom et à l'artiste des garanties écrites quant au strict respect des minorités et croyances de chacun... Garanties que nous avons obtenues et que vous trouverez ci-jointes...»

PREMIERES INEXACTITUDES - Capleton n'a pas exactement écrit «*quelques chansons à caractère discriminatoire envers la communauté homosexuelle au début de sa carrière*». Il a écrit et interprété, entre 1991 et 2007, vingt-neuf des 207 chansons les plus homophobes du *dancehall*, selon le site Internet *Murder Inna Dancehall* (soit 14% à lui tout seul, ce qui est une forme d'exploit quand on sait que ce site signale en tout 99 artistes) [1]. Ces chansons appelaient ainsi au meurtre et à la haine des personnes LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) : «*Brûle un pédé, saigne un pédé à blanc... Les sodomites et les pédés, je les bute avec mon flingue... Tu dois savoir que Capleton crame les pédés... Et les lesbiennes, je les crame pareil... Je dis que je crame les pédés et les sodomites dès que je sais qu'ils sont pédés... Tous les pédés et les sodomites doivent être butés... Allez, pendez-les avec une chaîne... Tous ces pédés qui rôdent, Mère-Nature nous dit qu'aucun ne peut survivre...*» [2]

DEUXIEMES INEXACTITUDES - Capleton n'a pas exactement «*fait amende honorable*». Le 7 juin 2005, il adressait une déclaration à la *Fédération française des Centres LGBT* (c'est cette déclaration dont une traduction française vous est adressée, non datée, par *Metrotop Festival*). A ce sujet, la *Fédération française des Centres LGBT* parlait de déclaration «*sibylline*» et ajoutait : *La Fédération se réjouit que Capleton confirme personnellement et par écrit sa décision annoncée le 4 février dernier, par son label et par oral, de ne plus interpréter de chansons susceptibles d'être «prises comme des attaques» homophobes ou transphobes. En revanche, la Fédération constate que Capleton ne regrette pas le caractère homophobe de ces chansons, mais seulement qu'elles aient été «mal comprises ou mal interprétées»... La Fédération constate que Capleton ne se prononce ni sur leur éventuel retrait définitif du commerce, ni sur son éventuel respect du «genre de vie» des personnes LGBT, ni sur les éventuelles agressions de certain/es de ses fans à l'encontre de ces personnes.* [3]

Cette déclaration d'une clarté perfectible n'empêchait pas Capleton de publier deux nouvelles chansons répertoriées par le site *Murder Inna Dancehall* : *Toppating*, enregistrée en décembre 2005 et publiée avec l'album «*Reggae Gold 2006*» le 20 juin 2006, et *Hits Pon Toppa Hits*, enregistrée en juillet 2006 et publiée avec l'album «*Strictly The Best 35*» le 21 novembre 2006 [4]. Au 13 juin 2007, Capleton signait cette fois le *Reggae Compassionate Act* qui l'engageait de nouveau à ne plus interpréter de propos si délicatement «*discriminatoires*» (pour reprendre le subtil euphémisme de *Metrotop Festival*). Aussi simplement qu'il avait, dès décembre 2005, quelque peu relativisé son engagement du 7 juin 2005, Capleton a violé ce nouvel engagement dès le 25 décembre 2007 en appelant, lors d'un concert, son public à «*lever les mains*» pour «*brûler les pédés et les sodomites*» [5]. *Metrotop Festival* estime «*qu'il faut savoir donner une deuxième chance à des personnes qui ont fait des erreurs*» mais Capleton a déjà eu sa deuxième et même sa troisième chance.

TROISIEMES INEXACTITUDES - Pour mieux appuyer son propos, *Metrotop Festival* produit une attestation de *Mediacom*, observateur extérieur parfaitement neutre et fiable sans doute, exempt de tout intérêt en la matière : «*En notre qualité d'agent européen de l'artiste CAPLETON, nous garantissons que ses concerts ne comportent aucun propos discriminatoire envers une quelconque communauté, race ou religion et notamment contre les personnes d'orientation homosexuelle./ Les concerts déjà effectués lors de cette tournée ou lors des trois dernières années en Europe en sont d'ailleurs la preuve./ Fait pour servir et valoir ce que de droit*». Cette attestation est datée du 5 novembre 2008 : il est fâcheux qu'à cette date, la performance délivrée par Capleton le 25 décembre 2007 ait déjà été parfaitement notoire. Il est également fâcheux que *Mediacom* tente d'introduire une différence entre les propos homophobes tenus en Europe et ceux tenus en-dehors de l'Europe (un «*en-dehors*» d'ailleurs non nommé). Une telle dichotomie relèverait d'une vision quelque peu périmée du monde, abandonnée en tout cas depuis les décolonisations, et participerait d'une lecture différentialiste des droits humains. Comme l'estimait la chaîne de télévision franco-allemande *Arte* qui consacrait un reportage à la *murder music* le 19 septembre, «*considérer ces textes comme faisant partie de la culture jamaïcaine constituerait une forme de mépris envers les droits de l'homme*» [6].

3°) Le plus surprenant n'est pas que *Metrotop Festival* et *Mediacom* usent de cette rhétorique. Le plus surprenant, c'est que votre service l'entérine sans manifester tout le sens critique qu'on pourrait attendre de lui. Par son courriel du 6 novembre à 17h19 (quarante-huit minutes après le courriel de *Metrotop Festival*), il prend «*acte de ces engagements*» et ne voit «*pas de motif de les mettre en doute*». Votre service a-t-il lu les éléments qui lui étaient fournis par *Stop Murder Music Bern* et *Swissgay* ? A-t-il cherché à vérifier les éléments soumis par *Metrotop Festival* et *Mediacom* ? À recontacter *Stop Murder Music Bern* ou *Swissgay* pour vérifier leur version des faits ?

Pour Tjenbé Rèd
(*Stop Murder Music France*)
Le président, David Auerbach Chiffirin
tjenbered@hotmail.fr
06 10 55 63 60

[1] Liste *MID - Murder Inna Dancehall* (au 4 novembre 2008) : Admiral Bailey, Admiral T, Akon, Alozade, Angel Doolas, Anthony B, ARP, Assassin, Baby Cham, Baby G, Beenie Man, Black-er, Bounty Killer, Brian, Buju Banton, Bunny Wailer, Busta Rhymes, Cam'ron, Capleton, Chicken, Chuck Fender, Congo Natty, Daddy Mory, Damian Marley, Delly Ranks, Demo Delgado, DJ Collateral, Dr. Evil, Easy Star All-Stars, Elephant Man, Filco Ranks, Frisco Kid, Gabriel, Galaxy P, General B, General Degree, General Levy, Ghetto Max, Gringo, Hammer Mouth, Harry Toddler, Hawkeye, Horace Andy, Hot Shot Crew, Jigsy, Jigsy King, Juelz Santana, Junior Demus, Junior Kelly, Junior Reid, Kardinal Offishall, Kevin Evil, Kiprich, Krys, Lady Saw, Lexxus, Lovindeer, Lovy Jam, Macka Diamond, Mad Cobra, Mavado, Mega Banton, Menny More, Misty In Roots, Mr. Chicken, Mr. Easy, Mr. Vegas, Ninja Ford, Notch, Pan Head, Pierpoljak, Predator, Professor Nuts, Rally Bop, Ranking Toyon, Ras Berry, Red Dragon, Sanchez, Sayrus, Scare Dem Crew, Shabba Ranks, Singer J, Sizzla, Spragga Benz, Stapler, T.O.K., Tappa Zukie & Family, Terror Fabulous, Tony Gold, Top Cat, Twins Of Twins, Virgo Man, Vybz Kartel, Ward 21, Warrior King, Wayne Marshall, Wickerman, Yellowman, YT
<http://soulrebels.org/dancehall.htm>

[2] *OutRage!/ Stop Murder Music/ Dancehall Dossier* (2004, p. 5)
<http://www.tjenbered.fr/2004/20041231-95.pdf>

[3] 8 juin 2005 - *Capleton : «Ma musique n'incite à la violence contre aucun être humain que ce soit, quelque soit son genre de vie» - (Suite aux négociations ouvertes le 26 mai par Reims Liberté Gaie, «An nou allé !» et la Fédération des CGL, Capleton adresse une déclaration sibylline aux associations LGBT françaises)* - Communiqué de presse n°ANA2005/09
<http://www.tjenbered.fr/ana/2005/20050608-00.html>

[4A] http://www.soulrebels.org/dancehall/e_songs_more.htm

[4B1] http://www.soulrebels.org/dancehall/u_lyrics_toppa.htm

[4B2] <http://www.tjenbered.fr/2006/20060620-99.pdf>

[4C1] http://www.soulrebels.org/dancehall/u_lyrics_hits.htm

[4C2] <http://www.tjenbered.fr/2006/20061121-99.pdf>

[5] 30 octobre 2008 - *Le chanteur homophobe Capleton viole le Reggae Compassionate Act et arrive en tournée en France et en Europe (Tjenbé Rèd devient relais du réseau Stop Murder Music en France et appelle les associations qui défendent les droits humains à une mobilisation résolue contre les propos de Capleton, aspirant «brûleur de pédés»)* - Communiqué de presse n°TR08SOC33
<http://www.tjenbered.fr/2008/20081030-00.html>

[6] 3 novembre 2008 - *«Love, peace, unity et homophobie» : Arte se penche sur la murder music (Selon la chaîne de télévision franco-allemande, «considérer ces textes comme faisant partie de la culture jamaïcaine constituerait une forme de mépris envers les droits de l'homme car la philosophie du reggae prône bien autre chose»)* - Communication n°TR08SOC34
<http://www.tjenbered.fr/2008/20080919-99.html>

© TJENBÉ RÈD ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT (lesbiennes, gaies, bi & trans) en France ultramarine & hexagonale
Association loi 1901 fondée le 1er mai 2007, déclarée le 24 mai 2007,
Journal officiel du 16 juin 2007
CCP Paris 5355746U | IBAN FR94 2004 1000 0153 5574 6U02 070 | BIC PSSTFRPPPAR |
SIRET 500 965 678 00013 | NAF/APE 913E
Membre du Comité consultatif des associations ultramarines
près la Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer
Membre de l'UNOM | Union nationale de l'outre-mer français
Membre du RAAC-sida | Réseau des associations africaines et caribéennes
agissant en France dans la lutte contre le sida
Membre du CRAN | Conseil représentatif des associations noires en France
Membre associé, Observateur de la Fédération française des Centres LGBT
Membre du collectif UCIJ | Uni(e)s contre l'immigration jetable
Stop Murder Music France, relais du réseau Stop Murder Music en France
Signataire de la Charte francilienne des intervenants en éducation pour la santé
et membre du Schéma régional d'éducation pour la santé en Île-de-France
Signataire de la Charte de la Coordination française pour le droit d'asile
Signataire de l'Appel pour un moratoire universel sur la peine de mort lancé le 6 août 2007
par la Coalition mondiale contre la peine de mort
Signataire du pacte interassociatif Ni Pauvre, Ni Soumis du 4 février 2008
Soutien du collectif DroitsEtProstitution
Courriels : contact@tjenbered.fr | MSN : tjenbered@hotmail.fr |
Myspace : <http://www.myspace.com/tjenbered> | Site Internet : <http://www.tjenbered.fr/>
Ligne d'écoute et d'information : +33 (0)6 10 55 63 60 (24h/24, répondeur à certaines heures)
113, boulevard Voltaire, 75011 Paris
